

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
Matricule : **1813**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BACHARI CHEIKH

Date de naissance :

1951

Adresse :

**HAY AL NOSTAKBAL RUE KAOUS
KOUZAHA N°13 - DV JDA**

Tél. :

Total des frais engagés :



Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**دكتور محمد الصادق
Dr MOHAMMED SADKI
Généraliste
Route Sidi Yacca 9 village ALJADIDE
Tél: 06 48 36 57 25
N° INP : 081095192**

Date de consultation :

17/10/23

Nom et prénom du malade :

BACHARI CHEIKH

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : **01/11/2023**

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie Nº M21- 34915

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

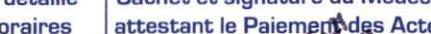
Matricule : **1813**

Nom de l'adhérent(e) : **BACHARI CHEIKH**

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
٢٠٢٣/١١/٢٣			١٥٠ .٥٦٦٦	 Dr. MOHAMMED SADAKA Generalist ٢٠٢٣/١١/٢٣ ٠٨١٠٩٥١٩٢

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<p>ORATOIRE D'ANATOMIE ABDELMOUJADID Dr. Astmae LAMJED 8, Rue Jakarda - OUJDA 36 68 74 77 16 - Fax: 0536 68 74 75</p>	18/10/23	B6460	45000

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création remont adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

A diagram of a dental arch (maxilla) with 28 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: upper right (1-12), upper left (13-24), lower left (25-36), and lower right (37-48). A vertical line labeled 'H' at the top and 'B' at the bottom represents the midline. A horizontal line labeled 'D' on the left and 'G' on the right represents the dental arch. The teeth are numbered sequentially from 1 to 48, with some numbers (e.g., 17, 19, 21, 23, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 41, 43, 45) appearing twice to indicate specific anatomical features or landmarks.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

LABORATOIRE ABDELMOUMEN D'ANALYSES MEDICALES

Docteur Asmae LAMJOUN
INPE :083060640
ICE : 001636557000050
IF:40122309

8 RUE JAKARTA
OUJDA
0536 68 74 74/76 - 0662 55 71 77
Taxe professionnelle:10837042

Oujda le 18 octobre 2023

Monsieur BECHARI CHEIKH

FACTURE N°	198403
------------	--------

Analyses :

Bilan lipidique -----	B	160	
Urée -----	B	30	
Clearance à la créatinine -----	B	50	
Hémoglobine glycosylée HBA1C -----	B	100	
Microalbuminurie de 24 h -----	B	120	Total : B 460

Prélèvements :

Sang -----	Pc	1,5	
TOTAL DOSSIER			450,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre Cent Cinquante Dirhams

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
ABDELMOUMEN
Dr. Asmae LAMJOUN
8, Rue Jakarta OUJDA
Tel: 0536 68 74 74/76. Fax: 0536 68 74 75

Dr. MOHAMED SADKI
Médecine Générale
Diplôme en échographie générale
De la faculté de médecine de rabat
Diplôme de suivi du diabétique- Fès

الدكتور محمد الصادقي
الطب العام

جاز في الفحص بالصدى
من كلية الطب بالرباط
متابعة مرضى السكري

Oujda, Le 17.06.2023 وحدة في:

Dr. BACHIR CHEIKH

- HbA1c
- Glycémie à jeun
- Bilan lipidique : LDL/HDL/TG/CT
- Bilan rénal : DFG
- Microalbuminurie de 24h
- Acide urique
- B HCG
- NFS/CRP/VS
- Transaminases : ASAT/ALAT
- VDRL/TPHA
- PSA
- Sérologie hépatique
- TSH

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
ABDELMOUMEN
Dr. Asmae LAMJOUN
8, Rue Jakarta - OUJDA
TEL: 0536 66 74 74 / fax: 0536 68 74 75

الدكتور محمد الصادقي
Dr. MOHAMMED SADKI
0536 66 74 74 / ALJADIDE
Rue Asmae Lamjoun - OUJDA
N°INP : 081095192

Dossier créé le : 18/10/23

Édité le : 20/10/23

Prélèvement effectué à 09:38



Monsieur BECHARI CHEIKH

Dossier : 23J149A

Docteur MOHAMED SADKI

Page : 2/2

Hémoglobine glycosylée (HbA1C) ----- : 9,5
 (Technique H.P.L.C)

9,5

Interprétation:

Sujet non diabétique: 4 < HbA1c < 6,2

Sujet diabétique:

HbA1c < 7	:	Excellent équilibre glycémique.
7 < HbA1c < 9	:	Assez bon équilibre glycémique.
9 < HbA1c < 10	:	Équilibre glycémique médiocre.
HbA1c > 10	:	Mauvais équilibre glycémique.

CHIMIE DES URINES

Diurèse de 24 heures ----- : 600 ml/24 h

Microalbuminurie de 24 h ----- : 187,2 mg/l
 (Technique Immuno-turbidimétrique) Soit ----- : 112,3 mg/24 h < 30

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
 ABDELMOUMEN
 Dr. Asmae LAMJOUN
 8, Rue Jakarta - OUJDA
 Tél: 0536 68 74 74 / 76 - Fax: 0536 68 74 75